



1 an après la marche du 28 mars 2017

Quelles avancées pour la Collectivité Territoriale de Guyane ?

Le 28 mars 2017, plusieurs dizaines de milliers de personnes ont manifesté à plusieurs endroits du territoire pour réclamer une meilleure prise en compte du retard structurel que connaît la Guyane depuis plusieurs dizaines d'années.

Qu'il soit citoyen, élu, socioprofessionnel, représentant associatif,... chacun a tenté à titre individuel de former un élan populaire visant à interpeller d'une seule voix commune l'État et le Gouvernement de l'époque, au sujet du contexte particulièrement tendu que traversait et que traverse la Guyane, s'agissant notamment de l'éducation, de l'insécurité ou encore de la santé.

Quelques semaines plus tard, le 21 avril 2017, étaient signés entre les représentants de l'État, les parlementaires de Guyane, les représentants des collectifs, le Président de l'Association des Maires de Guyane et le Président de la CTG, les accords de Guyane, prévoyant la mise en place d'un plan d'urgence pour la Guyane d'1,085 milliards d'Euros.

Certaines mesures de ce plan concernent directement la Collectivité Territoriale de Guyane et, au premier anniversaire de cette marche, voici un point d'étape :

- 53 millions d'euros ont été accordés à la Collectivité Territoriale de Guyane afin de pouvoir lancer sa Programmation Pluriannuelle d'Investissements, notamment scolaires (près de 400 millions d'euros) ;
- Lycées de Maripasoula, Lycée de Saint-Laurent du Maroni, Lycée de Macouria, Lycée de Saint-Georges, Lycée de Matoury, Collège de Saint-Georges, Collège de Montsinéry-Tonnégrande, Collège de Cayenne, Collège de Saint-Laurent du Maroni : les processus, concours et appels d'offres sont lancés. Les états d'avancement diffèrent selon les projets. Grâce à une mobilisation totale de ses équipes, la Collectivité Territoriale pourra répondre au défi de sortir de terre ces opérations en un temps record, c'est-à-dire dans les 3 ans qui viennent.
- 30 autres millions d'euros ont été attribués à la Collectivité pour pouvoir structurer son budget suite à sa naissance en absence de dotation d'amorçage en janvier 2016

Concernant les autres points, le dialogue avec le Gouvernement se poursuit, sur des problématiques sociales ou foncières, et parfois même sur des sujets qui dépassent le cadre des accords de Guyane.

À l'initiative du Président de la CTG, Rodolphe Alexandre, une réunion à ce sujet se tiendra mi-avril 2018 avec la Ministre des Outre-mer, les parlementaires de Guyane et le Président de l'Association des Maires de Guyane. D'ici là, le Président Rodolphe Alexandre accueille très favorablement l'annonce d'Annick Girardin quant à la création d'un site internet qui permettra à chaque Guyanais de suivre l'exécution de l'Accord de Guyane par l'État.

La CTG assume quant à elle son périmètre de compétences. Par exemple, un travail ambitieux, qui fera l'objet d'une communication ultérieure, est mené actuellement sur le désenclavement numérique du territoire, pour lequel un engagement de l'état et d'autres partenaires sera nécessaire.

La CTG ira encore plus loin avec les perspectives que l'assemblée va décider et la poursuite du travail pour lequel la population a choisi en décembre 2015 les élus territoriaux actuels.

Enfin, concernant les compétences régaliennes qui, par définition, ne dépendent pas de la CTG, le Président Alexandre et ses élus restent vigilants et mettront particulièrement l'accent dans les prochaines semaines sur la santé et la situation désastreuse du CHAR, sur l'insécurité et sur la problématique migratoire.

COMMUNIQUÉ